

LE TERRAIN :

Adresse exacte de l'installation à contrôler :

Références cadastrales, section : n° parcelle(s) : Surface :

LE VENDEUR : Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Tél.dom. : Tél.mobile : @ :

L'ACHETEUR : Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Tél.dom. : Tél.mobile : @ :

LE NOTAIRE :

NOM /Dénomination :

Adresse complète :

Tél. : Fax : @ :

L'AGENCE IMMOBILIERE (si intervenante):

Dénomination :

Adresse :

Tél. : Fax : @ :

PERSONNE A CONTACTER POUR LA PRISE DE RENDEZ-VOUS : le vendeur l'acheteur le notaire l'agence immobilière Autre, nom : Tél :**PRISE EN CHARGE DE LA FACTURATION :** Le vendeur/propriétaire L'acheteur Le notaire Personne morale

Dénomination :

N°SIRET : N°SIREN : APE/NAF :

Nom : Prénom :

Adresse de facturation :

 Je m'engage à payer 156,40 €* par dispositif contrôlé ; Nombre de dispositif(s) à contrôler :

Date :

Cachet et signature :

**Tarif appliqué à compter du 1^{er} janvier 2014*

Afin de préparer au mieux cette visite, nous vous remercions de **rendre accessible l'ensemble des regards de visite (fosse toutes eaux, bac à graisse, regards de répartition et de bouclage...)** et de **réunir tous les documents techniques** éventuellement en votre possession (factures de mise en place, plan des installations d'assainissement, caractéristiques des ouvrages, ...), ainsi que les factures correspondant à la dernière vidange effectuée. Le bon de prise en charge des matières de vidange remis par le vidangeur doit **obligatoirement être tamponné** par le site de traitement sur lequel les boues sont éliminées.